

○ Calendrier Parcoursup 2019

Le 23 novembre : Madame la ministre annoncera les grandes dates du calendrier Parcoursup lors du salon de l'orientation. Le calendrier sera disponible sur le site parcoursup.fr

○ Semaines de l'orientation : implication des universités

► **L'Université de Lille** propose de nombreuses actions dans le cadre de « Demain l'Université ». Certaines s'intègrent à la 1^{ère} semaine de l'orientation : → Rencontres avec les parents

Les parents d'élèves sont conviés à l'université pour s'informer sur les formations et l'organisation des études. 4 réunions prévues :

- le lundi 26 novembre 2018 à 18 h 00 à Villeneuve d'Ascq Campus Cité Scientifique, LILLIAD Learning Center
- le samedi 1er décembre 2018 à 10 h 00 à Lille, Faculté des sciences juridiques
- le samedi 8 décembre à 10 h 00 à Hazebrouck, lycée des Flandres
- le mardi 13 décembre à 18 h 00 à Roubaix, Faculté IMMD-LEA

Informations et inscriptions obligatoires sur <https://www.univ-lille.fr/recontres-parents/> (dans la limite des capacités d'accueil)

Cette information est à relayer auprès des parents d'élèves.

→ Journées d'immersion (pour les parcours en tension)

Les lycéens pourront suivre un ou plusieurs cours, échanger avec des enseignants, des étudiants et des associations étudiantes :

STAPS samedi 1er décembre matin (inscription du 15 au 25 novembre)

Psychologie en février

PACES date à venir

Informations et inscriptions obligatoires sur <https://www.univ-lille.fr/etudes/sinformer-sorienter/du-lycee-a-luniversite/> (dans la limite des capacités d'accueil). Cette information est à relayer auprès des élèves.

► **L'université Polytechnique Hauts-de-France** propose aux professeurs principaux une réunion d'information le vendredi 30 novembre sur l'accès à ses formations via PARCOURSUP. Elle propose une réunion d'information aux parents d'élèves de Terminale le vendredi 25 janvier 2019. Contact : Mme Céline DEHAUDT : Service Commun aux Etudes et à la Vie Etudiantes – Information, Orientation, Insertion Professionnelle 03.27.51.10.31.

► **Les universités du Littoral et de l'Artois** répondent à la demande des établissements dans la mesure du possible en respectant les contraintes de calendrier et en référence aux conventions.

Pour le Littoral : contact Mme Sylvie CAPELLE – SUAI OIP Service Universitaire d'Accueil d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle. 03.28.23.73.03

Pour l'Artois : contact M. Marc DUTOIT – CAP AVENIR (Orientation et Insertion Professionnelle) 03.21.60.38.57

De plus, l'université propose également des journées d'immersion. Information et inscription obligatoire en ligne dès à présent (pour les IUT, elles se déroulent le mercredi après-midi).

○ Parcoursup : nouvelles formations

Les écoles paramédicales et sociales : les modalités de recrutement changent ; les futurs bacheliers ou bachelières postuleront via Parcoursup pour de nombreuses formations. Informations via le lien suivant : [documents récapitulatifs de l'ONISEP Hauts de France](#).

○ Parcoursup : paramétrage/

De nouveaux guides sont accessibles, rubrique Informations / Documentation. Il vous est vivement conseillé d'en prendre connaissance.

Documents de référence

- Charte Parcoursup
- Note de cadrage sur le paramétrage des formations
- Note de cadrage pour les critères généraux d'appréciation des dossiers

Fiches méthodologiques

- Kit de démarrage pour les formations entrant sur Parcoursup
- Pas à pas - Paramétrage des formations sélectives
- Pas à pas - Paramétrage des licences
- Pas à pas - Paramétrage des formations avec dossier commun
- Gestion et assistance des établissements
- Création d'un nouvel établissement
- Mieux communiquer pour rendre un service de qualité à nos usagers
- Pas-à-pas – Créer ou modifier une formation de licence

Nouveau - Session 2019

Référent handicap : il est demandé aux établissements de renseigner l'adresse mail du « référent handicap » de l'établissement ou du service en charge de l'accompagnement de ces étudiants. Il s'agit de la personne ou du service qui, au sein de l'établissement, est susceptible de répondre aux questions des candidats ou de leur famille sur les éventuels aménagements possibles pour faciliter la poursuite d'études de candidats en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant.

Étudiant ambassadeur : pour répondre aux demandes des lycéens, l'adresse mail d'un ou plusieurs « **étudiant(s) ambassadeur(s)** » doit également être renseignée ainsi que la période de disponibilité, minimale de 10 jours, pendant la période de formulation des vœux (saisie obligatoire pour les seules universités et écoles).

Point d'éclairage sur les attendus : les attendus identifient les connaissances et compétences nécessaires à la réussite dans chaque filière sélective et non sélective. Ils permettent aux lycéens - lycéennes de mieux se situer en fonction de leurs vœux. Ils donnent aux enseignants et acteurs de l'orientation des clefs de lecture de l'enseignement supérieur pour mieux accompagner les élèves et éclairent l'avis du chef d'établissement porté sur la fiche Avenir. Ils sont définis au niveau national et intégrés dans Parcoursup.

Si les attendus nationaux n'existent pas, alors la saisie des attendus locaux en fonction des spécificités de chaque formation est obligatoire. En revanche, lorsque les attendus nationaux existent, ils n'appellent pas de complément.

Les attendus locaux ne permettent pas d'exclure des candidats selon leur filière de Bac et ne peuvent comporter d'éléments à caractère discriminatoire. Ils font l'objet d'une transmission au SAIO pour vérification avant l'affichage pour les lycéens et lycéennes.

! Paramétrage des formations avant le 18 décembre 2018

Connexion depuis le site <https://gestion.parcoursup.fr/>, les identifiants de connexion sont les mêmes que ceux utilisés en 2018.

La saisie des **capacités d'accueil** des formations (sous menu *Éléments préalables à l'admission*) doit être réalisée avant le **mercredi 16 janvier 2019** dernier délai. Les places dédiées aux candidats **redoublants** et aux **candidats étrangers** soumis à la demande d'admission préalable, n'entrent pas dans le champ de cette capacité.

Pour rappel :

CPGE : 48, BTS Production : 30 (15 pour une demi-division), BTS Services : 35 (24 pour une demi-division)

! Point d'éclairage sur les éléments pris en compte pour examiner les vœux

Tout établissement dispensant des formations du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur doit expliciter les éléments qu'il prend en compte pour l'examen des vœux. Ces éléments doivent faire écho aux attendus de la formation. Une formation ne pourra pas invoquer, pour justifier sa décision, un élément qu'elle n'aura pas saisi dans la plateforme et qu'elle n'aura donc pas porté à la connaissance des lycéens et étudiants en réorientation.

L'établissement renseigne sur la plateforme les pièces justificatives sollicitées.

○ Fiches de dialogue

Une version actualisée de la fiche de dialogue est accessible sur le lien <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>.

○ Ressources (liens)

[Site terminales 2018/2019 Onisep](#)

[Site Quand je passe le Bac](#)

[Site Parcoursup](#)

[Vade-mecum sur l'accompagnement des élèves de terminale vers le supérieur \(2017/2018\)](#)

[Publication du CRES Après Bac Infos Equipes Educatives Réussir à l'université](#)

[Guides des bourses étudiantes la Voix l'étudiant 2018/19](#)

[Comment financer ses études ONISEP 2018](#)

[L'orientation du lycée à l'enseignement supérieur \(Eduscol\)](#)

Le site archives est également accessible pour les établissements (login et mot de passe sont les mêmes que sur le site courant) :

<https://archive.parcoursup.fr/Gestion/authentification>

Il est possible de poser des questions concernant le Plan Étudiants à l'adresse suivante : hebidosup@ac-lille.fr.

Cette adresse ne doit pas être communiquée aux élèves.